

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 327 Temps, Espaces, Sociétés, Cultures

- Université Toulouse II - Jean Jaurès - UT2J
- Institut national polytechnique de Toulouse - INP Toulouse
- Université Toulouse 1 Capitole - UT1
- Ecole des hautes études en sciences sociales
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Patrick Sentis, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Patrick SENTIS, Université Montpellier 1

Experts :

Mme Anne Laure DUBRAC, Université Paris-Est Créteil

M. Christophe DURAND, Université de Caen Basse-Normandie

Mme Catherine MAIGNANT, Université Lille 3

M. François RIGALLEAU, Université de Poitiers

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Temps, Espaces, Sociétés, Cultures* (ED TESC, n° 327) se situe dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS) sur des champs très vastes, interdisciplinaires (économie, anthropologie et ethnologie, sociologie, démographie, géographie, aménagement et urbanisme, architecture, histoire, histoire de l'art, archéologie). Revendiquée par l'ED TESC, cette interdisciplinarité est un atout indéniable conduisant à des productions scientifiques originales des unités de recherche (UR) pour peu qu'un maillage s'établisse entre elles. Cette école est adossée à dix laboratoires (dont sept unités mixtes de recherche) de grande qualité scientifique et relève de la tutelle principale de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès (UT2J) et de trois autres tutelles secondaires (Université Toulouse 1 Capitole, Institut National Polytechnique de Toulouse, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales). L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Toulouse est également un établissement associé à cette ED ; le rattachement de l'ENSA en tant qu'établissement co-accrédité est souhaité pour le prochain contrat. La tutelle principale apporte l'essentiel du soutien matériel à l'école.

L'ED TESC est en étroite relation avec les deux autres écoles doctorales de l'UT2J (ED CLESCO : Comportement, Langage, Education, Socialisation, Cognition ; ED ALLPH@ : Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication) et bénéficie des actions de l'Ecole des Docteurs de Toulouse (EDT), l'ancien collège doctoral du site.

Comptant plus de 400 doctorants pour un potentiel d'encadrement de 160 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), le dynamisme et le volontarisme de sa direction exprimés au travers de différentes actions (voir détails *infra*) permettent d'entretenir une certaine proximité avec les doctorants et les membres des équipes.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

Le périmètre thématique de l'ED TESC est très large. Ce périmètre a récemment été étendu aux disciplines de l'Economie et de la Gestion. Face au refus de l'Université Toulouse 1 Capitole d'inscrire des doctorants dans ces disciplines issus des autres Universités de Toulouse, l'ED TESC a décidé de devenir une alternative salutaire pour ces doctorants. De plus, les équipes adossées à l'ED disposent du potentiel d'encadrement nécessaire dans ces disciplines. Cette interdisciplinarité est un atout de l'ED TESC et lui offre un caractère unique. Il reste peut-être à concrétiser (ou à rendre visible à l'échelle de l'ED) les inter-relations entre les unités de recherche de TESC pour tirer parti de toute la richesse de ce potentiel et pour asseoir la politique scientifique de l'école.

L'ED TESC entretient des relations étroites avec les deux autres ED de l'UT2J (ALLPH@ et CLESCO). Ces écoles offrent des formations mutualisées et collaborent sur plusieurs actions spécifiques (journée dédiée à la « convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE »). L'ED TESC est par ailleurs parfaitement bien intégrée à l'EDT, notamment au travers des actions internationales (soutien financier apporté par l'ED TESC à l'aide à la mobilité internationale des doctorants).

La composition du conseil de l'ED TESC est conforme à l'arrêté du 7 août 2006. Deux commissions *ad hoc* émanent de ce conseil : la commission des dérogations et la commission des contrats doctoraux uniques (CDU). Ces deux commissions sont renouvelées chaque année. On note la présence de doctorants élus à l'intérieur de ces conseils, ce qui témoigne d'une forte implication des doctorants dans la vie de l'école. Même si le conseil de l'ED se réunit trois à quatre fois par an, l'absence de bureau ou de conseil restreint peut empêcher une certaine réactivité et souplesse dans le fonctionnement de l'ED. Par ailleurs, le renouvellement des commissions des dérogations et des CDU chaque année peut nuire à un critère de permanence des méthodes et de traitement équitable des dossiers. Le fait qu'une commission soit chargée des dérogations, qui sont en soi des écarts par rapport à des principes généraux, ne devrait pas empêcher que les critères de dérogation soient au moins en partie définis et appliqués de manière uniforme, ce qui ne peut qu'être facilité par une stabilité de la commission qui applique de tels critères.

L'ED dispose de 50 m² de locaux spécifiques. Cependant, le secrétariat est mutualisé avec les autres ED, ce qui complique le travail administratif pour le directeur. Celui-ci ne dispose pas de bureau spécifique pour exercer sa fonction. La communication semble bien organisée notamment au travers du site Web de l'ED. En revanche, certains doctorants évoquent un manque de lien entre doctorants élus et autres doctorants (faute de *mailing list* appropriée).

Le choix des sujets de thèses se fait à l'échelle des UR voire des directeurs de thèse eux-mêmes. L'ED vérifie essentiellement la conformité administrative des dossiers. Le pouvoir de décision semble fortement concentré dans les mains des encadrants. La commission des CDU est chargée de l'attribution des CDU entre les candidats des différentes UR. Les propositions de candidatures remontent des UR et la commission s'exprime sur la base des dossiers de candidatures. Une partie de la procédure de sélection s'effectue donc à l'échelle des UR. L'attribution des CDU répond principalement à des critères « démographiques » (liés à la taille des équipes). Il ne s'agit donc pas d'un concours en tant que tel. Aussi serait-il souhaitable d'ouvrir une réflexion sur cette procédure d'attribution afin de la rendre plus transparente, égalitaire et efficace. Elle devrait se réaliser sous le patronnage exclusif de l'ED TESC.

Concernant l'international, l'ED TESC bénéficie d'une bonne ouverture en comptant 31 cotutelles de thèses en 2013/2014. Elle participe également avec l'EDT au financement à la mobilité internationale de plusieurs doctorants. En revanche, aucune action ne relève de l'initiative exclusive de l'école.

Le budget total de l'ED s'élève à 12 000 euros par an, entièrement apporté par la tutelle principale. Compte tenu de la taille de l'ED et de ses ambitions en matière internationale et pédagogique, ce budget paraît réduit et pourrait être substantiellement augmenté notamment en sollicitant la contribution des trois autres tutelles de l'école.

- Encadrement et formation

Bien que le taux d'encadrement moyen des thèses ait été abaissé à 8,5 (contre 13,5 deux ans auparavant), il semble encore très important au regard du travail nécessaire au suivi d'une thèse. Il traduit une forte concentration des thèses auprès de quelques HDR si l'on compare le taux d'encadrement au nombre moyen de doctorant par HDR qui est de 1,6. L'objectif affiché de l'ED est de ramener ce taux d'encadrement à 6 thèses par encadrant.

Lors de l'inscription en 1^{ère} année, une proposition de membres du comité de thèse est émise à l'ED. Ce comité de thèse doit se réunir au moins une fois en 2^{ème} ou 3^{ème} année. Il est préconisé de le réunir chaque année pour renforcer la dimension collégiale du suivi de la thèse. Des entretiens sont également organisés entre le directeur de l'ED et les doctorants de 3^{ème} année. Ils ont pour objectif de faire le point sur le vécu du doctorant dans l'ED. A l'occasion de ces rencontres, un questionnaire de satisfaction est administré aux doctorants. La dimension scientifique du suivi reste dévolue au directeur de thèse dont les prérogatives demeurent très larges.

Seuls 21% des doctorants sont financés par des CDU. Ce chiffre apparaît largement insuffisant compte tenu de la taille de cette ED. Il apparaît que l'UT2J reste le principal contributeur au financement des doctorants. L'implication des autres tutelles devrait être plus significative dans ce sens. Leur attribution de CDU apparaît trop épisodique (un CDU par an pour l'Université Toulouse 1 Capitole, un tous les deux ans pour l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, aucun de la part de l'Institut National Polytechnique de Toulouse). En tenant compte de l'ensemble des financements, 36% des doctorants sont financés. Ce chiffre reste faible même s'il est difficile de trouver des financements dans le domaine des SHS. Une voie serait certainement de développer les financements de type CIFRE en assurant un meilleur suivi car plusieurs conventions ont été abandonnées durant le contrat en cours.

La durée moyenne des thèses s'élève à un peu plus de 71 mois soit près de 6 ans. Ce chiffre apparaît relativement stable et, de l'aveu du directeur de l'ED, une réduction de la durée des thèses en-dessous de 5 ans n'est pas envisageable dans ces disciplines. Cette durée des thèses apparaît cependant encore trop élevée au regard des exigences actuelles. Par ailleurs, le choix de sujets de thèse particulièrement ambitieux pour les financements doctoraux est à l'origine d'une égalité de durée entre les thèses bénéficiant d'un financement dédié et les thèses par des doctorants par ailleurs salariés. 60 thèses sont soutenues annuellement en moyenne.

L'ED TESC exige avant la soutenance que les doctorants aient suivi 100 h de formation sur l'ensemble de leur thèse. L'offre de formation se subdivise entre les séminaires proposés par les unités de recherche, les formations en commun avec les deux autres ED de l'UT2J et celles de l'EDT. L'expérience des salariés peut valider un certain nombre d'heures de formation. Les doctorants valident la formation uniquement par leur présence. L'ensemble des formations fait l'objet d'une évaluation par les doctorants mais aucune autoévaluation n'est demandée en ce qui les concerne.

Les doctorants organisent une journée scientifique chaque année consistant en des rencontres entre doctorants et jeunes docteurs au travers de présentations et de posters. L'ED abonde à hauteur de 500 euros dans l'organisation de cette journée. Peu de doctorants de l'école participent aux Doctoriales, les formations délivrées par l'EDT apparaissant suffisantes aux yeux des doctorants en matière de professionnalisation du doctorat.

- Suivi et insertion

Le nombre d'abandons de thèse est en augmentation, notamment en raison de l'embauche de doctorants bénéficiaires d'une CIFRE ou de l'interruption du contrat. Ce taux représente plus de 10 % des inscrits sur la dernière année du précédent quadriennal. Une généralisation des comités de suivi de thèse et une réduction du nombre de thèses par encadrant pourrait contribuer à diminuer ces abandons sur le prochain quinquennal.

L'enquête d'insertion a été conduite par l'observatoire de la vie étudiante et complétée par une enquête personnelle de l'ED. Au total, 60 % des docteurs interrogés ont répondu à cette enquête... Plus de 30 % des répondants ont intégré la recherche publique en CDI. Un autre tiers est inséré dans une activité professionnelle libérale ou salarié du privé, soit à la retraite ou bien encore en recherche d'emplois. Ces taux d'employabilité paraissent conformes à l'expérience des écoles doctorales et tout à fait satisfaisants.

On note toutefois que 32 répondants (soit un tiers du total) sont répertoriés en « autres situations » : peu de détails sont ici fournis faute de données suffisamment étoffées et fiables. L'analyse de cette population permettrait à l'ED d'affiner le pilotage de son fonctionnement global (recrutement des doctorants, offre de formations, etc.).

Appréciation globale :

L'école doctorale TESC présente des atouts indéniables sur le plan de l'adossement scientifique, de l'interdisciplinarité et de l'attrait international. Cependant, ces qualités sont ombragées par un taux d'encadrement élevé, une durée des thèses encore longue, une politique scientifique de l'ED peu affirmée à l'égard des unités de recherche. Par rapport à l'évaluation du quadriennal précédent qui avait relevé les mêmes points, les améliorations restent à confirmer. On note toutefois la difficulté pour la direction de l'ED de se conformer à des objectifs reconnus comme des standards (la durée des thèses) dans des disciplines historiques aux traditions fortement ancrées. De la même façon, l'unicité d'une politique scientifique est un véritable défi pour cet ED compte tenu de l'hétérogénéité des disciplines et des pratiques des laboratoires qui la composent.

Points forts :

- Direction dynamique et volontaire.
- Qualité reconnue de l'adossement scientifique.
- Interdisciplinarité développée dans la recherche et les formations.

Points faibles :

- Insuffisance du nombre de CDU et du financement des tutelles, en particulier des établissements co-accrédités.
- Suivi perfectible des thèses avec, malgré les efforts consentis, des objectifs non atteints pour limiter leur durée et les abandons.
- Absence de bureau et commissions ad hoc fragilisant la gouvernance.
- Forme du concours sur les CDU à améliorer avec variables modératrices.

Recommandations pour l'établissement

L'excellence scientifique des Unités de Recherche composant l'ED et le dynamisme de son équipe de direction mériteraient que les tutelles abondent plus significativement au financement de l'ED TESC et aux dotations en CDU.

Il serait nécessaire de revoir les procédures d'inscription (l'ED semble se contenter d'une validation administrative) et de généraliser et d'améliorer les comités de suivi de thèse pour diminuer le taux d'abandons et réduire la durée des thèses.

La gouvernance de l'ED et sa politique scientifique pourraient être renforcées par la mise en place d'un bureau ou d'un conseil restreint permanent.

La procédure d'attribution des CDU mériterait d'être revue pour renforcer le poids de l'ED dans la conduite et le résultat du concours.

Observations de l'établissement

Toulouse, le 9 avril 2015

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations et
diplômes – HCERES

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation
S3PED160010805 - TEMPS, ESPACES, SOCIETES, CULTURES - 0311383K de l'école
doctorale TESC

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-dessous les observations formulées par Monsieur François Bon, directeur de TESC (Temps, Espaces, Sociétés, Cultures) :

Le Conseil de l'ED TESC et sa direction tiennent à remercier très sincèrement les membres du comité présidé par M. Patrick Sentis pour les avis et conseils prodigués dans le cadre du rapport d'évaluation, avec lesquels ils se déclarent tout à fait en accord, se bornant à apporter quelques précisions et compléments sur les points suivants.

- Le rapport conclue à l'intérêt qu'il y aurait à **asseoir davantage la politique scientifique de l'École**, tout en reconnaissant que l'ampleur de son périmètre scientifique oriente nécessairement celle-ci dans le sens de l'interdisciplinarité. C'est la raison pour laquelle la politique scientifique de l'ED s'incarne prioritairement dans la mise en œuvre et le soutien apportés à des actions transversales (tels que des séminaires, journées d'étude, etc.) servant de tribunes à des échanges entre membres statutaires et doctorants appartenant à plusieurs UR, démarche qui a par le passé servi de ferment à des actions collectives de plus grande envergure, à l'image du labex SMS (<http://sms.univ-tlse2.fr/>).

- Un point qui rejoint le précédent est le fait de souligner la nécessité de **repenser les modes d'attribution des CDU** et c'est précisément à cela que répond la nouvelle procédure dont l'ED TESC a choisi de se doter, laquelle prendra effet dès 2015. Désormais, les candidatures seront examinées non seulement sous la forme d'un dossier mais également d'une audition devant la commission de TESC ; en outre, cette dernière prendra avis auprès deux rapporteurs extérieurs, auxquels les dossiers auront été préalablement confiés. Ce faisant, l'ED s'engage à mettre désormais en place un véritable concours de recrutement des CDU, sa commission s'instituant de la sorte en commission scientifique. Dans un même ordre d'idées, une réflexion est également en cours afin que les dossiers de candidature au doctorat soient, d'une façon générale et non seulement dans le cadre des candidatures au CDU, lesquelles concernent en définitive un nombre limité de futurs doctorants, l'objet d'un examen plus approfondi, d'abord au niveau des UR puis de l'ED – même s'il n'est pas tout à fait exact de considérer que, dans ses pratiques actuelles, le rôle de l'ED se limite à un seul examen de conformité administrative des dossiers, la qualité du parcours pédagogique préalable du candidat étant notamment scrupuleusement analysée comme celle de son encadrement et de son environnement au regard du projet de thèse.

- Toujours dans ce même ordre d'idées, le rapport souligne à juste titre le **caractère très insuffisant du soutien financier apporté par les autres tutelles qu'UT2J**, ce qui nuit considérablement aux possibilités offertes par l'ED en matière de politique scientifique ; cela concerne par exemple l'impossibilité d'apporter des aides propres en termes de mobilité, de traduction d'articles, de prix de thèse, etc. En premier lieu, cela touche directement la très **faible dotation en CDU** dont l'ED fait l'objet. Nous rejoignons pleinement l'avis émis par les experts HCERES, demandant que les autres tutelles (UT1-Capitole, EHESS, INP-Toulouse et bientôt l'ENSA – co-accréditation en cours que nous saluons au passage) apportent un soutien beaucoup plus effectif à l'ED ; de toute évidence, l'amélioration de nos pratiques comme du sort des doctorants passe avant tout par le développement accru des financements dédiés à la thèse. En d'autres termes, il est illusoire de chercher à lutter efficacement contre l'abandon – qui reste à nos yeux l'un des marqueurs les plus négatifs parmi nos résultats – si nous ne sommes pas en mesure d'augmenter significativement le taux de financements, sous diverses formes, apportés aux doctorants. L'ED comme ses tutelles doivent se saisir pleinement de ce problème structurel.

- En ce qui concerne le **taux d'encadrement moyen des thèses**, une confusion s'est glissée dans le rapport ; en effet, le taux de 8,5 qui y est mentionné correspond au taux maximum d'encadrement et non au taux moyen, lequel est ramené actuellement à 2,2. Ainsi, 75% des encadrants dirigent un maximum de 3 thèses (119/157), 20% entre 3 et 6 (30/157) et seulement 5% dirigent plus de 6 thèses (8/157), le maximum étant donc porté à 8,5. Dans un même ordre d'idées, bien que l'écart de valeurs soit ici beaucoup plus modeste, la **durée moyenne des thèses** à l'échelle du contrat s'établit à 5,5 ans et non 6 ans, ce taux reflétant seulement celui de la dernière année d'exercice, où ont été soutenues (suite à des injonctions des plus fermes...) plusieurs thèses de longue durée.

- En termes de **fonctionnement des instances de l'ED**, si la composition de la commission d'examen des demandes de dérogation a vu en effet la composition de ses membres changer au fil des années, celle d'examen des candidatures de CDU est en revanche fixée dans le cadre du contrat. Elle respecte l'équilibre entre les différentes UR et, à travers elles, permet de garantir la représentation des différentes disciplines accueillies au sein de l'ED. La proposition qu'il en soit de même de la commission de demandes de dérogation, afin de s'assurer d'une meilleure permanence des critères utilisés, mérite toute notre attention. En revanche, si la suggestion de mise en place d'un bureau et/ou d'un conseil restreint mérite aussi sans doute d'être examinée à l'avenir, il faudra veiller à ce que ces instances, si elles devaient être mises en place, n'enlèvent pas au Conseil le rôle stratégique qui doit demeurer le sien.

- Contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, le **secrétariat** n'est pas mutualisé avec les autres ED hébergées sur le site, une gestionnaire étant exclusivement dédiée au fonctionnement des activités de TESC ; seuls les services communs de la Division des Ecoles Doctorales sont mutualisés, ce qui reste parfaitement souhaitable.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université

Jean-Michel MINOVEZ

